



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°13

Réunion du mardi 14 novembre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VILLETANEUSE – STADE DIAN 1 – NNI 930790101

Cette installation sportive est classée TRAVAUX jusqu'au 31/07/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 08/11/2023 suite au changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 08/1/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La Commission constate l'absence de tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 17/05/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

SOURDUN – STADE INTERNAT D'EXCELLENCE - NNI 774590201

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu du 08/11/2023 et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BOIS COLOMBES – GYMNASSE ALBERT SMIRLIAN – NNI 920099902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 18/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La Commission constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 2 jusqu' au 17/11/2033 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C. ou un A.O.P.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

GENNEVILLIERS – GYMNASSE JOLIOT CURIE – NNI 920369902

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 15/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

La Commission constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu' au 14/11/2033 sous réserve de réception d'une A.A.C. ou un A.O.P avant le 17/05/2023.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHANTELOUP LES VIGNES – COMPLEXE SPORTIF DAVID DOUILLET 1 – NNI 781380101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 09/10/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 08/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 24/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- Une zone de sécurité constatée ligne de touche côté tribune de 1,9m (2,50m minimum)
- Une zone de sécurité constatée ligne de but de 2,40m (2,50m minimum)
- Hauteur des buts à remettre en conformité (2,40m au lieu de 2,44m)

Elle constate aussi :

- **Une mauvaise fixation des filets de but**
- **Un mauvais état des bancs de touche**
- **Une main courante incomplète**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation et demande au gestionnaire de lever les non-conformités citées.

CHANTELOUP LES VIGNES – COMPLEXE SPORTIF DAVID DOUILLET 2 – NNI 781380102

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 23/10/2018.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 06/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 24/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Tests insitu du 04/10/2023

Elle constate un état défectueux des filets des deux buts et une mauvaise attache des barres de maintien des filets et demande au gestionnaire de les mettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 23/10/2028.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARAY VIEILLE POSTE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 914790201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 16/10/2023.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 03/09/2022.

La Commission accuse bonne réception des documents suivants :

- Tests insitu du 03/11/2023
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan côté de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

MONTREUIL - PARC DES SPORTS DEP. DES GUILANDS – NNI 930480201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 25/09/2023.

Installation visitée par M. BAUDUIN membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 10/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

- A.O.P.
- Tests insitu du 10/07/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 01/10/2027 (**date de mise à disposition : 01/10/2027 + 10 ans**).

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

SEVRAN – PARC DES SPORTS JEAN GUIMIER 1 – NNI 930710101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 20/08/2023.

Installation visitée par M. HORMI et M. REHOUDJA membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 10/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- Plan de masse
- A.O.P.

Elle demande au gestionnaire de :

- **Faire le tracé des lignes de l'aire de jeu de façon très apparente afin de permettre le bon déroulement des rencontres. (Art 3.8.1 du Règlement T.I.S. – Ed 2021).**
- **Faire tracer les zones techniques conformément à l'article 3.5 du Règlement T.I.S. – Ed 2021.**
- **Lors des rencontres officielles, le bac de réception de saut doit être arasé au niveau de l'aire de jeu et protégé par tout dispositif pouvant garantir la sécurité des joueurs et officiels. (Art 3.6 du Règlement T.I.S. – Ed 2021).**
- **Transmettre à la C.R.T.I.S. un plan côté de l'aire de jeu**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu' 'au 16/04/2033.

MANTES LA JOLIE – STADE JEAN-PAUL DAVID 2 – NNI 783610102

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 26/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 25/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- Plan de masse
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans) ainsi qu'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 15/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu et d'un plan côté de l'aire de jeu avant le 17/05/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

GOUSSAINVILLE – STADE MAURICE BACQUET 1 – NNI 952800101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 25/01/2023.

Installation visitée par M. FEBVAY membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 26/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 30/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Plan de masse

Elle constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture au public.

Remarque de la C.R.T.I.S. : Lors des rencontres officielles, le bac de réception de saut en longueur doit être arasé au niveau de l'aire de jeu et protégé par tout dispositif pouvant garantir la sécurité des joueurs et officiels. (Art 3.6 du Règlement T.I.S. – Ed 2021).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 21/08/2032 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.O.P. ou un A.A.C.

SARCELLES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 955850201

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 05/03/2033.

Installation visitée par M. FEBVAY membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 27/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN du 27/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture au public.

Elle demande au gestionnaire de faire le tracé des lignes de l'aire de jeu de façon très apparente afin de permettre le bon déroulement des rencontres. (Art 3.8.1 du Règlement T.I.S. – Ed 2021).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN jusqu'au 11/08/2030 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.O.P. ou un A.A.C.

1.3. Changements de niveau de classement

VILLEJUIF – STADE LOUIS DOLLY – NNI 940760201

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 01/10/2033.

A la demande de la Mairie de VILLEJUIF et de l'US VILLEJUIF, installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 06/11/2023 dans le cadre d'un accompagnement vers un classement en niveau T3.

La C.R.T.I.S. transmet au club, à la mairie ainsi qu'à la F.F.F. le rapport de visite.

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 02/10/2021.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 25/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Plan de masse
- A.O.P. du 18/10/2023
- Tests insitu du 29/10/2023

Elle constate que la liaison vestiaires / aire de jeu ne permet pas aux joueurs et officiels d'être hors d'atteinte des projectiles.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR A8 N°1 – NNI 920250109

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 374 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.58

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/11/2027.

COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR A8 N°2 – NNI 920250111

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 335 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.34
- Facteur d'uniformité : 0.51

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/11/2027.

COIGNIERES – STADE ALPHONSE DAUDET 2 – NNI 781680102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Coignières, contrôle de l'éclairage effectué par M. LE DUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 07/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 138 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.65

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/11/2025.

LIMEIL BREVANNES – STADE DIDIER PIRONI 2 – NNI 940440302

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande de la LIMEIL BREVANNES, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 03/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 26/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 222 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57
- Facteur d'uniformité : 0.79

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/11/2027.

MONTFERMEIL – STADE HENRI VIDAL 1 – NNI 930470101

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 02/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 224 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/11/2025.

ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 940680101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 06/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 361 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.26
- Facteur d'uniformité : 0.37

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/11/2025.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CHAMPS SUR MARNE – STADE DES PYRAMIDES – NNI 770830201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 07/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 212 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/11/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS